

Un paysage pour la préhistoire

La vallée de la Vézère s'est engagée dans un processus qui devrait lui permettre d'être labellisée Grand Site de France. La première étape visible consiste à dégager certaines falaises de la végétation qui les occulte, pour une meilleure mise en valeur des sites.

En venant de Périgueux, l'arrivée sur la commune des Eyzies n'est pas anodine. Le paysage, déjà tourmenté, ferme ses angles et se projette en verticalité accrue. Frôlements calcaires, les falaises bombent le torse. Un autre territoire physique, c'est incontestable. Mais aussi un autre territoire mental. La ronde rugueuse des falaises trouées de mille yeux semble imposer un réflexe de recueillement. À moins de débarquer d'une lointaine galaxie, chacun entre en empathie avec l'immémorial empilement des strates de l'humanité. Plus que de tout autre élément paysager, la perception des falaises nous relie aux traces de nos ancêtres préhistoriques, ensevelis mais toujours rois prestigieux d'une vallée qui les berça de ses bienfaits.

Pourtant les paysages de la préhistoire périgordine se sont peu à peu estompés au regard. Ils sont aujourd'hui différents de ceux qui accueillaient les pionniers du monde entier sur les terres de Cro-Magnon. De petits chênes verts à leur sommet, de hauts feuillus de diverses essences à leurs pieds, dissimulent depuis des décennies la majorité des géants rocheux qui escortent la rivière. L'exploitation intensive du bois de chauffage, au début du XX^e, ne laissait pas encore aux arbres le loisir de phagocyter les rochers. Les fouilleurs de tout poil avaient devant les yeux un paysage similaire à celui de l'ère glaciaire. L'avancée de la forêt accentue le déficit de visibilité touristique de la préhistoire, déjà secrète par essence puisque ses trésors sont enfouis pour la plupart au fond obscur des cavernes. Au grand dam des acteurs locaux, qui plébiscitent leurs chères falaises comme éléments emblématiques de la « Vallée de l'Homme ».

Alors, quand il s'agit d'emprunter le pont qui porte la départementale 47 vers le bourg des Eyzies, la surprise est grande, depuis le début de l'année 2012, de découvrir un nouveau pan de falaise entièrement dénudé. Anfractuosités et murs ventrus renouent enfin avec la caresse oubliée du soleil. Ça et là restent visibles les empreintes des engins forestiers de l'entreprise voisine Agrafeuil, qui a restitué sur une longueur de deux cents mètres le tableau ancestral, afin de suggérer son potentiel patrimonial actuel. Après un test sur les abords de la grotte de Font-de-Gaume, qui appartient à l'État, les travaux entrepris sur la falaise du Téoulet concrétisent de façon spectaculaire l'entrée de la vallée dans l'Opération Grand Site (OGS).

Le temps des projets concertés

La réflexion sur la vallée est bien antérieure aux morsures des tronçonneuses. La première impulsion officielle pour la préservation des joyaux scientifiques de la Vézère est donnée par l'Unesco en 1979. On croit souvent à tort que c'est l'ensemble de la vallée qui est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, alors que ce sont en fait quinze sites qui en relèvent à titre individuel. Une nécessité d'homogénéisation de la protection préside à la volonté de la DREAL Aquitaine ⁽¹⁾ de mandater en 2008 un cabinet paysagiste, qui rend aux élus locaux et aux acteurs socioprofessionnels une étude centrée sur la redécouverte des falaises. L'État propose alors aux élus d'aborder les premières étapes d'une OGS.

Le label Grand Site de France a été créé en 2004. Aujourd'hui, dix sites, comme le Pont du Gard, la Baie de Somme, ou le Marais poitevin bénéficient de cette distinction. Le label est attribué à « un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation, et est subordonné à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable ». Une phase préalable consiste, pour la vallée de la Vézère, à être membre associé du réseau Grands Sites de France, avant d'être agréée comme

Grand Site à part entière. Un comité de pilotage de l'opération (COPIL), coprésidé par le préfet et Philippe Lagarde, maire des Eyzies ⁽²⁾, associe des élus, des services de l'État, et un panel d'acteurs socioéconomiques.

Jusqu'ici, si les idées n'avaient pas manqué d'éclorre autour de la vallée, aucun projet englobant n'avait pu aboutir. Toute esquisse de classement faisait grincer les dents de certains élus et agriculteurs, qui n'y voyaient que source de contraintes supplémentaires. Les blocages psychologiques étaient tels que les projets avortaient avant même d'être abordés sur le fond. Le long travail de pédagogie des tenants d'une protection élargie commence à porter ses fruits d'unité. « Dans la vallée, il est impossible de travailler chacun de son côté, estime Philippe Lagarde. En matière de conseil d'urbanisme, de protection des espaces, de communication, il ne peut pas y avoir des préconisations différentes à cinq kilomètres d'intervalle. » Cette volonté de convergence semble maintenant animer les plus récalcitrants, et assouplit la perception des rigidités réglementaires engendrées par un classement. Les temps ont évolué, l'avenir s'inscrit dans une prise en compte de tous les aspects d'un territoire. « Ici, avec l'abondance de nos sites remarquables, on est peut-être un peu avant-gardistes, poursuit Philippe Lagarde. Nous avons déjà mis en place un EPIC ⁽³⁾ qui fédère les offices de tourisme des communautés de communes Terre de Cro-Magnon et Vallée Vézère, c'est-à-dire des Eyzies et de Montignac. »

Les perspectives liées à l'OGS ne sont pas parachutées, elles résultent de la définition de trois groupes de travail thématiques supervisés par le COPIL : agriculture, forêt, paysages, milieux naturels ; urbanisme, architecture, patrimoine ; tourisme. Ce véritable projet de territoire rejoint les priorités de l'Unesco, et l'émergence de la notion de « paysage culturel », qui permet par anticipation de protéger, au delà de la myriade de sites déjà classés par les Monuments historiques, ceux qui ne sont pas encore découverts. Une protection virtuelle novatrice, donc. La plus-value apportée par le classement en Grand Site de France facilitera l'inscription de la vallée sur la liste des paysages culturels de l'Unesco, très prisée en termes de notoriété.

Soutien financier aux propriétaires privés

À l'origine de l'opération, existait le souhait de revoir le cheminement de la rivière telle qu'elle a été formée, et l'habitat médiéval ou préhistorique qui s'y rattache. La suppression du rideau vert qui l'entrave permettra de retrouver une lecture chronologique de l'occupation de l'homme. Mais la particularité de l'expérience Grand Site en vallée de la Vézère, telle qu'elle se dessine à présent, réside dans l'étendue du territoire concerné. Hors normes aussi, la concentration des sites inscrits ou classés sur cette zone, trente-deux exactement. De cinquante à soixante communes souhaitent être parties prenantes du projet, ce qui représente des dizaines de milliers d'hectares. Les problématiques dépassent alors la volonté originelle de dégager les falaises, même si elle reste l'axe fondateur du projet.

Le ralliement de tous les acteurs de la vallée a fait naître une dynamique qui a généré en corollaire une multiplication des préoccupations. Pour les hiérarchiser et les coordonner, il a été nécessaire d'embaucher une animatrice spécialement attachée à l'OGS. Jessica Savreux, basée à l'Office de Tourisme « Porte de la Vézère » du Bugue, a une formation de paysagiste. Son arrivée a permis de synthétiser les doléances et de dresser un état des lieux de l'avancée du projet. « Nous devons prendre en compte l'ensemble des enjeux de la vallée aussi bien en termes d'urbanisation que de patrimoine archéologique ou écologique. Encourager les démarches écoresponsables, et pourquoi pas faire de la vallée une destination écotouristique. »

La dernière décennie a vu en effet émerger des exigences écologiques qui vont au-delà de la simple préservation des intérêts scientifiques des sites. Certains secteurs de la vallée étaient

déjà engagés dans le réseau européen Natura 2000, qui regroupe des sites à la faune et à la flore exceptionnelles. L'OGS peut dans ces cas-là s'appuyer sur le travail entrepris. Lors des premiers dégagements de falaises, on a pris soin, par exemple, de ne pas perturber faucon pèlerin et hibou grand-duc.

L'aspect économique du projet est sans doute le plus vaste et le plus complexe. Pas tellement au niveau touristique, puisque les acteurs de la vallée sont incités par des structures comme le Pôle international de Préhistoire ou les offices de tourisme à travailler dans la cohésion. Des réticences compréhensibles émergent de certaines entreprises agricoles. « Dans le Marais poitevin, compare Jessica Savreux, l'OGS qui s'est déroulée sur le site classé a pu venir en appui de l'activité agricole. S'il subsiste des personnes qui n'y ont pas trouvé leur compte, d'autres en ont tiré profit. L'OGS a par exemple permis de mobiliser des financements pour mettre du matériel agricole, comme une batelière pour transporter les animaux dans le marais, à disposition des éleveurs. Ou encore pour restaurer certaines parcelles abandonnées afin de les remettre en pâturage. »

Dans la vallée, les agriculteurs sont très sollicités par rapport aux enjeux touristiques. S'ils en vitupèrent parfois les inconvénients, ils savent s'y adapter en développant à la marge une petite économie de gîtes ou de fermes-auberges. L'OGS peut également leur permettre de récupérer des terres agraires, par la déforestation de fonds de vallons autrefois cultivés.

L'économie locale, plutôt que de redouter des surcoûts, doit se trouver stimulée par les opportunités liées au Grand Site. La présence est donnée aux entreprises du coin sur tous les chantiers. Ainsi des chèvres de l'entreprise de débroussaillage TouKiTon, implantée à Allas-les-Mines, sont venues se régaler des flancs du promontoire de Font-de-Gaume. Parfaitement dirigées par Léna Badin, les biquettes se sont révélées exemplaires dans leur démonstration d'écopastoralisme.

Une première enveloppe budgétaire a été allouée par l'État et l'UE. Elle se superpose à une convention spécifique sur la valorisation et la protection de la vallée de la Vézère, signée entre l'État, la Région et le Département. Grâce à cette manne initiale, des sites prioritaires ont pu être définis, comme Le Moustier ou Cap-Blanc, dans le cadre de l'OGS. Mais la contribution publique ne suffit pas sur les sites privés, un peu moins nombreux que les sites publics. Un travail en bonne intelligence avec les propriétaires est de mise. La régénérescence des falaises du Téoulet est exemplaire d'une association de fonds publics et privés. L'expérimentation est fondamentale, sur cette portion du cirque des falaises qui voit vrombir plus de dix mille véhicules par jour, soit la plus grosse fréquentation de la vallée. Le propriétaire Jean-Max Touron l'est également, entre autres, de la Roque-Saint-Christophe et du Roc de Cazelle. « Amoureux des falaises », il est donc bien placé pour s'impliquer dans une approche générale de l'opération menée dans la vallée. « On a aussi choisi cet endroit, à la suite du test de Font-de-Gaume, car plusieurs immenses tilleuls étaient tombés, ouvrant des mini-cratères au pied de la falaise. Le plus délicat, si près de la route, c'est l'évacuation du bois. Mais ça vaut le coup, car le résultat est magnifique. » Jean-Max Touron reconnaît que sans l'opportunité de l'OGS, il n'aurait pu entreprendre lui-même de tels travaux. Grâce aux aides publiques, seulement dix pour cent du budget restent à sa charge. C'est loin d'être négligeable, même s'il n'y trouve aucune motivation commerciale, puisque ce site ne sera pas exploité.

Un élan collectif pour la vallée

Si l'aspect financier constitue une variable importante de l'aboutissement du projet, il ne peut qu'être un facteur d'impulsion, qui ne se substituera pas à l'enthousiasme des habitants pour un partage de leurs valeurs. Animations dans les écoles, expositions, valorisation des produits locaux, la nature transversale de l'OGS doit permettre de fédérer les énergies tous azimuts

autour de « l'esprit des lieux ». La propriété foncière est trop morcelée pour une gestion des actions depuis l'extérieur. « Moi qui suis né ici, ce qui me plairait, c'est qu'au delà du label, cette opération donne envie à chaque propriétaire qui possède un îlot de falaise d'intervenir de son propre chef. Dans son intérêt en matière de sécurité par rapport aux éboulis, mais aussi dans l'intérêt de la collectivité », anticipe Philippe Lagarde, qui ne veut pas faire des Eyzies un sanctuaire à marche forcée. En tant que maire, il a fait abattre d'envahissants chapelets de peupliers qui obscurcissaient les abords de rivière. Le peuplier de culture, planté à outrance il y a une trentaine d'années pour sa rentabilité économique, est devenu un fléau paysager. Au niveau du bâti, les démarches personnelles que Philippe Lagarde appelle de ses vœux sont facilitées par la mise en place d'une permanence qui accompagne les gens dans leurs projets d'habitation.

Sur son site magique de Commarque, Hubert de Commarque n'a pas attendu lui non plus l'OGS pour éclairer un paysage qui révèle une passionnante continuité d'occupation humaine. « Commarque présente la particularité d'être à la fois un monument et un environnement vierge de constructions, avec une rare dualité faune-flore. » Le site est déjà au carrefour de plusieurs protections ou inventaires, comme Natura 2000 ou ZNIEFF ⁽⁴⁾. Depuis toujours sensible à la notion de « site fragile », Hubert de Commarque espère que l'OGS contribuera à établir une liaison pédestre entre Cap Blanc et Commarque, en passant par Laussel, dans cette vallée de la Grande Beune unique au monde quant à la concentration de sculptures préhistoriques.

La mosaïque de projets encouragés par la perspective du label Grand Site de France prend forme. La préoccupation de ses initiateurs est aujourd'hui de créer une structure administrative porteuse, pour formaliser un document officiel de programmation Grand Site. Fin 2012, il sera alors temps de passer en commission pour proposer un programme d'action de six ans au terme duquel, espérons-le, sera délivré le label, pour six ans lui aussi. Encore une longue marche, mais la vallée de la Vézère est déjà dans l'effervescence de ce grand rendez-vous qui va conditionner son avenir. Le lifting salvateur des falaises en est la première étape stratégique, qui restitue à la vue de tous la grise majesté de ses plus envoûtants atours.

Hervé Brunaux

⁽¹⁾ DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

⁽²⁾ Philippe Lagarde siège au comité de pilotage en tant que président de la communauté de communes Terre de Cro-Magnon.

⁽³⁾ EPIC : Établissement public industriel et commercial.

⁽⁴⁾ ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.